



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

### Compte rendu du Comité Directeur tenu en visioconférence Vendredi 9 février 2024 - 19h30.

**Présents :** MM. Jean Pierre BILLET, Yvon CORRE, Yvan COSTA, Dominique DESHAYES, Sylvain GRÉGOIRE, Gilles GUIGNARD, Michel HAINNEVILLE, Jean Marc HUET, François LASSERRE, Philippe MOREL, Claude OTTENWALTER.

Invitée (*pas de droit de vote*) : Laetitia CLÉMENT

**Absent :** M. Benoît SEMENON, *démissionnaire ce jour même*.

**La réunion est organisée en visioconférence par Jean Marc HUET.  
Le compte rendu est fait par L. CLÉMENT.**

*Début de la réunion : 19h35*

#### Ordre du jour :

1. Retards dans le traitement des affaires courantes, explications.
2. Courriers transmis au secrétaire.
3. Devis et échéancier reçus hors délais.
4. Candidature au Comité Directeur.

---

#### **1. Retards dans le traitement des affaires courantes, explications**

En préambule, Philippe MOREL rappelle l'ordre du jour :

Les retards sont dus aux divers courriers, aux devis reçus en retard, à la surcharge de travail induite, etc., ainsi qu'à l'élection au comité directeur du remplaçant de Maxime CHADEFFAUD, démissionnaire. Il invite le président Jean Pierre BILLET à expliquer en quelques mots la situation qui l'a conduit à envoyer une lettre, lettre que plusieurs membres du comité n'ont pas reçue préalablement à la réunion suite à un problème d'envoi. Jean Pierre en prenant état de ce problème, a aussitôt lu son message. Cela a permis que l'ensemble des présents soit tous remis au même niveau informationnel. Et de ce fait, la réunion a pu se dérouler dans de bonnes conditions.

Jean Pierre BILLET informe donc de l'envoi de sa lettre de démission prenant effet le 9 février. Suite à des complications médicales, les médecins préconisent du repos et du calme. Les événements récents de cette année (démissions, contestations, courriers insultants, etc.) le poussent donc à se retirer. La « lettre ouverte » adressée par Philippe CARRIER à une centaine de licenciés l'a beaucoup affecté.

Il remercie les membres œuvrant pour cette fédération et souligne qu'il faut avancer. Il souhaite que les membres continuent sur la lancée initiée de ces dernières années. Les membres regrettent sa décision, mais la respectent. Jean-Pierre souhaite rester au Comité Directeur. Les membres approuvent à l'unanimité qu'il reste en réserve de la fédération, président par intérim, qu'il délègue et garde sa place au Comité Directeur.

Philippe MOREL, en application des statuts et règlement intérieur en vigueur, assurera l'intérim de la Présidence de la FFMN.

Concernant le retard dans le traitement des dossiers, Philippe MOREL poursuit :

- Qu'au retour de l'AG, il n'a pu s'atteler seulement 10 jours après sa tenue, à continuer l'ébauche du compte rendu de l'AG faite dès le lendemain par Laetitia CLÉMENT.
- Qu'entre-temps, il a reçu quelques documents, des rappels sur des affaires non traitées et d'anciens courriers déjà envoyés à notre président, dans des termes peu convenables.

Philippe MOREL explique ne pas avoir pu aussi traiter certains dossiers dans l'immédiat pour des raisons médicales (hospitalisation).

***Toute correspondance doit être adressée :***

*Fédération de France de Modélisme Naval c/o Fédération Française Motonautique  
9-11 Avenue Michelet, 93400, SAINT-OUEN.*



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

### **2. Courriers transmis au secrétaire**

Beaucoup de courriels envoyés plusieurs fois et de rappels de ces mêmes courriels, la plupart par l'ancien secrétaire, ont été reçus par au moins 70 personnes avant l'Assemblée Générale.

Aucun des destinataires n'a réagi à notre connaissance. La totalité de ces échanges est archivée.

### **3. Devis et échéancier reçus hors délais**

Philippe MOREL, qui n'est pas le trésorier, a reçu un devis d'AssoConnect le 22 janvier 2024, transféré par Philippe CARRIER, mais périmé depuis trois mois, avec toute la procédure à suivre que l'ancien secrétaire semblait avoir mise en place. Il est précisé que ce devis mentionne qu'une réduction de 40 % était proposée, mais valable seulement 1 mois. Philippe MOREL et Yvan COSTA ont réussi à avoir une responsable d'AssoConnect qui a pris acte de la situation (démissions, changement de secrétaire, etc.) qui explique les non-réponses dans les temps. L'affaire est désormais close : Yvan COSTA a paraphé le devis initial.

Concernant l'assurance de la fédération, la MAIF, le trésorier s'est étonné de ne toujours pas avoir reçu de courrier le 22 janvier de cette année, l'invitant à régler la facture. Après appel téléphonique, il s'est avéré que la demande de paiement avait bien été envoyée, mais au précédent secrétaire, Philippe CARRIER, qui l'avait gardée par-devers lui. La MAIF n'ayant pas, lors de l'envoi de l'avis d'échéance du 17 novembre 2023, pris en compte le changement de correspondant. Nous devons payer le 8 janvier maximum. Yvan COSTA a expliqué la situation, la MAIF a accepté le paiement en retard, sans majoration.

Philippe MOREL rappelle aux membres que nous n'avons pas été assurés pendant près d'un mois et rappelle la responsabilité du précédent secrétaire à ne pas avoir transmis ces documents dont il était le seul destinataire.

Michel HAINNEVILLE demande si le précédent secrétaire a reçu un courrier l'intimant de cesser toute activité au sein de ce qu'il faisait jusqu'à présent à la Fédération. Il s'interroge sur le fait que toutes les informations des démissions aux divers organismes aient été transmises dans un délai raisonnable. Jean Pierre BILLET le confirme.

Philippe MOREL rappelle qu'il a repris la tâche du secrétariat mi-novembre, donc tardivement. Il précise que démissionner ne veut pas dire, ne pas ou ne plus communiquer sur toutes les affaires courantes qu'il y a à traiter et qui sont nécessaires pour la survie de la fédération. Gilles GUIGNARD précise que cela reste un problème déontologique et un manquement aux règles d'éthique. On se rapprochera dès que possible de la commission d'éthique et de déontologie pour suivre ce dossier.

### **4. Candidature au Comité Directeur**

Suite à la démission de Benoit SEMENON et en application du règlement intérieur, il faut prévoir des élections à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en fin d'année. Le Comité Directeur fonctionnera donc avec un poste non pourvu.

Philippe CARRIER a envoyé à Gilles GUIGNARD Président de la FFMotonautique et au secrétaire un mail nous informant qu'il contestait l'élection d'Erich COSTA au Comité Directeur. Il écrit dans ce courrier :

*« Pour faire suite à la discussion à l'AG concernant les postes vacants, je me permets de te faire à nouveau suivre l'analyse que nous avons faite et validée par notre avocat.*

*Je mets Gilles en copie au cas où il souhaiterait la partager avec l'avocat de la FFM, notre avocat restant à sa disposition pour échanger entre collègues. »*

Cet avertissement, nous signifiant qu'il a saisi son avocat pour contester cette élection, fait suite à « lettre ouverte au Président de la FFMN » envoyée le 9 janvier.

Nous rappelons que ce même Philippe CARRIER, deux jours après la clôture des candidatures le 29 décembre 2023, a présenté à son tour sa candidature, après qu'il ait eu connaissance de la candidature d'Erich COSTA. Nous savons grâce à AssoConnect qu'il avait pris connaissance dès le jour de l'appel à candidatures, le 21 décembre 2023, de la date limite de clôture. Il a eu tout le temps de se présenter dans les délais prévus.

***Toute correspondance doit être adressée :***

*Fédération de France de Modélisme Naval c/o Fédération Française Motonautique  
9-11 Avenue Michelet, 93400, SAINT-OUEN.*



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Concernant la candidature et l'élection d'Erich COSTA au Comité Directeur, Gilles GUIGNARD partage à l'écran le Règlement Intérieur de la FFMN :

### FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

#### VIII.9 - Commission de surveillance des opérations électorales

Le Président de la Commission de surveillance des opérations électorales est nommé par le Comité Directeur, lequel proposera ses deux assesseurs à ce dernier pour validation, pour une durée de quatre ans.

- Cette commission est saisie par le Président de la Fédération ou tout membre constatant un litige.
- Elle émet un avis sur la recevabilité des candidatures
- La commission doit avoir accès à tout moment aux bureaux de vote et à tous documents nécessaires au bon fonctionnement, adresser tous conseils et observations à leur intention et rappeler du respect des dispositions statutaires
- En cas de contestation d'une irrégularité elle exige l'inscription d'observations au procès verbal, soit avant la proclamation des résultats, soit après cette proclamation

À la demande du Président de la FFMotonautique, François LASSERRE, Président de la commission électorale, confirme qu'à ce jour aucune demande de révision n'a été demandée.

Étant donné qu'aucune irrégularité n'a été remontée à la commission de surveillance, la candidature et l'élection d'Erich COSTA sont validées et ce dernier sera donc invité au prochain Comité Directeur.

#### Points abordés en plus de l'ordre du jour :

Gilles GUIGNARD informe d'une demande possible du ministère des Sports adressée à toutes les fédérations rattachées, de fournir un fichier recensant les O.D., les Clubs et toutes les coordonnées de leurs représentants (président, secrétaire, trésorier). Ces informations ne remontent pas et ne relèvent pas des Préfectures auprès desquelles ces organismes sont déclarés. Le fichier ainsi constitué sera transféré au ministère de la Justice.

Yvan COSTA demande l'accord du Comité Directeur pour transférer 5 000 € du compte courant sur le compte de réserve.

Proposition validée à l'unanimité.

Prochaine réunion du Comité Directeur : samedi 16 mars 2024 en visioconférence à 9h.

*Fin de la réunion : 20h40*

Le Président FFMN

**Jean Pierre BILLET**

Le Secrétaire FFMN

**Philippe MOREL**

**Toute correspondance doit être adressée :**

Fédération de France de Modélisme Naval c/o Fédération Française Motonautique  
9-11 Avenue Michelet, 93400, SAINT-OUEN.